

PARTIE I  
*Chapitre 7*

## **Indicateurs clés**

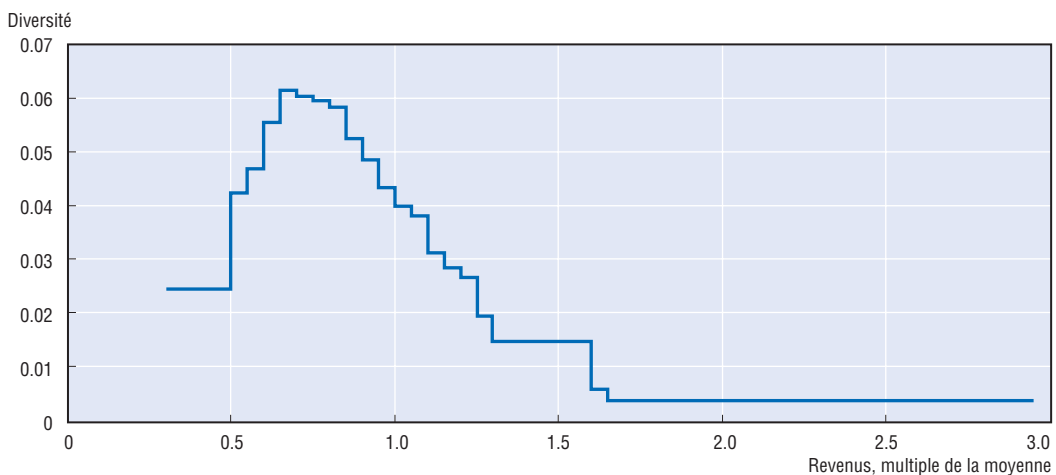
**E**n s'appuyant sur les résultats concernant les taux de remplacement et les niveaux de pension pour l'ensemble de l'échelle des salaires, il est possible de mettre au point des indicateurs permettant d'aborder d'autres questions relatives aux pensions et intéressant les pouvoirs publics. Combien coûteront à l'avenir les promesses de pension d'aujourd'hui ? Quelle partie de ce coût sera prise en charge par le secteur public ? Et par le secteur privé ? Les réponses à ces questions nécessitent des indicateurs composites des systèmes de retraite qui regroupent les résultats pour des salariés aux différents niveaux de revenus qui ont été présentés dans les chapitres 4 à 6.

### 1. Moyennes pondérées et distribution des revenus

La technique utilisée pour agréger les résultats à l'échelon individuel est celle des moyennes pondérées. Les indicateurs s'appuient sur les calculs des droits à pension des personnes gagnant entre 0.3 et 3 fois la moyenne à l'échelle de l'économie. Chaque niveau de rémunération individuelle reçoit une pondération basée sur son importance dans la distribution des revenus. Comme il y a beaucoup de salariés qui gagnent peu, alors que ceux qui perçoivent des salaires élevés sont beaucoup moins nombreux, on donne un plus grand poids aux bas salaires qu'aux salaires élevés dans le calcul de l'indicateur.

Les calculs emploient la répartition moyenne des revenus basée sur des données<sup>1</sup> relatives à 16 pays de l'OCDE, que l'on retrouve au graphique 7.1. Le graphique montre la proportion de salariés dans ces pays dont les gains représentent une proportion particulière de la moyenne spécifique au pays. La distribution des salaires est concentrée à gauche. La valeur dominante (ou pic) de répartition est aux alentours des deux tiers de la

Graphique 7.1. **Distribution des revenus du travail, moyenne de 16 pays de l'OCDE**



Source : OCDE, données sur la distribution des gains.

moyenne arithmétique des gains (à laquelle il est référence en tant que « moyenne » ailleurs dans ce rapport). La médiane (niveau de rémunération au-dessous et au-dessus duquel se situent la moitié des salariés) est entre 80 et 85 % de la moyenne arithmétique des gains. Les deux tiers des salariés gagnent moins que la rémunération moyenne.

## 2. Moyenne pondérée des niveaux de pension et patrimoine-retraite

La mesure du *niveau relatif moyen pondéré des pensions* combine la distribution des revenus (graphique 7.1) aux projections des droits à pension (chapitre 5). Pour obtenir le niveau relatif moyen des pensions, on prend ce que reçoivent les personnes qui gagnent entre 0.3 et trois fois les gains moyens à l'échelle de l'économie en appliquant les pondérations de la distribution des revenus. On obtient la moyenne pondérée des droits à pension exprimée en pourcentage des gains moyens de l'ensemble de l'économie. C'est un indicateur utile de l'ampleur des promesses de pension faites aux actifs d'aujourd'hui.

Cet indicateur figure dans la première colonne du tableau 7.1. Là encore, il y a de grandes différences entre les pays. Les systèmes obligatoires de neuf pays visent un versement de pension moyen de moins de 40 % des gains moyens. Il s'agit des pays suivants : Australie, Belgique, Canada, Irlande, Corée, Mexique, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et États-Unis. À l'autre extrême, le Luxembourg se distingue encore une fois par sa générosité. La pension moyenne pondérée est à peine inférieure aux gains moyens. Trois autres pays ont un niveau relatif moyen de pension supérieur à 75 % : l'Italie, l'Espagne et la Turquie. Viennent ensuite la Finlande, l'Autriche et la Hongrie avec des niveaux de pension légèrement supérieurs à 70 %.

Le même type de pondération peut aussi s'appliquer à la mesure du patrimoine-retraite. Les deuxième et troisième colonnes du tableau 7.1 montrent la moyenne pondérée du patrimoine retraite pour les hommes d'une part, pour les femmes d'autre part. C'est la mesure la plus complète de l'ampleur des promesses de pensions faites aux actifs d'aujourd'hui. En effet, elle tient compte des différences d'espérance de vie, des âges d'ouverture aux droits à pension et de l'indexation des pensions en cours de service. La dernière colonne du tableau donne aussi ces chiffres en dollars de États-Unis (USD).

On ne sera pas surpris d'apprendre que le Luxembourg a le patrimoine-retraite le plus élevé, avec des moyennes de près de 18 fois les gains moyens pour les hommes, 22 fois pour les femmes. Cela représente en valeur une moyenne de 587 000 USD, près du triple de la moyenne des pays de l'OCDE. L'Autriche, la Finlande, la Grèce, la Hongrie, l'Italie et l'Espagne sont très groupées, avec un patrimoine-retraite de 11 à 12 fois les gains moyens. À prix courants, le patrimoine-retraite moyen est de plus de 300 000 USD au Danemark, en Finlande, aux Pays-Bas, en Norvège et en Suisse. Ces chiffres représentent la valeur actuelle des transferts que les sociétés promettent en moyenne aux futurs retraités dans le cadre de la réglementation actuelle des systèmes de retraite et des réformes qui sont en train d'être mises en place progressivement.

Selon cette mesure globale, les systèmes de retraite les plus modestes sont ceux de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et des États-Unis où le patrimoine-retraite est de moins de six fois les gains moyens, soit environ les deux tiers de la moyenne des pays de l'OCDE.

Les systèmes des pays où l'espérance de vie est plus courte – tels que la Pologne et la Turquie – ont des valeurs plus modestes que d'autres pays en ce qui concerne le patrimoine-retraite. Dans des pays tels que la France et la Hongrie, le patrimoine retraite

**Tableau 7.1. Niveau de pension moyen pondéré et patrimoine-retraite**  
Niveau de pension en pourcentage des gains moyens de l'ensemble de l'économie, patrimoine-retraite en multiples des gains moyens de l'ensemble de l'économie et en USD

	Niveau de pension	Patrimoine-retraite		Patrimoine retraite (USD)
		Hommes	Femmes	
Australie	39.1	6.6	7.7	189 000
Autriche	72.5	11.0	13.3	273 000
Belgique	36.3	6.5	7.5	214 000
Canada	39.9	6.1	7.1	163 000
République tchèque	41.7	6.9	8.1	47 000
Danemark	43.2	7.3	8.4	304 000
Finlande	71.2	11.2	13.3	320 000
France	52.7	9.5	10.9	221 000
Allemagne	42.6	7.7	9.2	262 000
Grèce	83.1	12.4	14.4	144 000
Hongrie	72.2	11.7	14.4	55 000
Islande	53.8	8.6	9.7	256 000
Irlande	30.6	5.4	6.5	143 000
Italie	77.2	11.1	13.1	244 000
Japon	47.9	7.9	8.9	285 000
Corée	39.3	6.5	7.6	129 000
Luxembourg	99.2	17.8	21.9	587 000
Mexique	35.7	4.7	4.5	28 000
Pays-Bas	67.7	10.2	11.7	316 000
Nouvelle-Zélande	37.6	5.7	6.5	113 000
Norvège	49.5	7.7	9.0	306 000
Pologne	55.5	7.7	8.1	51 000
Portugal	70.4	10.8	12.6	93 000
République slovaque	47.9	7.9	9.6	27 000
Espagne	75.4	11.3	13.2	192 000
Suède	68.5	10.9	12.0	280 000
Suisse	49.9	8.7	10.7	400 000
Turquie	81.3	10.3	12.2	74 000
Royaume-Uni	37.1	5.5	6.3	172 000
États-Unis	36.5	5.2	6.1	183 000
<b>Moyenne OCDE</b>	<b>55.4</b>	<b>8.7</b>	<b>10.2</b>	<b>202 367</b>

Note : Pour la valeur relative des pensions et du patrimoine retraite, les moyennes pondérées utilisent la répartition des gains moyens de l'OCDE. Le niveau moyen pondéré de pension est indiqué pour les hommes. Le patrimoine-retraite en valeur est la simple moyenne des résultats pour les hommes et pour les femmes. La conversion en dollars des États-Unis est effectuée sur la base des taux moyens sur le marché des changes en 2002.

Source : Modèles des pensions de l'OCDE.

est majoré en raison d'une retraite anticipée par rapport à la norme des pays de l'OCDE. En France, par exemple, le niveau moyen pondéré des pensions est légèrement inférieur à la moyenne de l'OCDE, alors que le patrimoine-retraite dépasse de près de 15 % la moyenne.

### 3. Structure du transfert potentiel de ressources aux retraités

Le tableau 7.2 montre la contribution de chaque élément du système au transfert potentiel de ressources aux retraités. Ces contributions sont calculées en termes de patrimoine-retraite moyen pondéré provenant de chaque source, et exprimées en pourcentage du total.

Tableau 7.2. **Contribution des divers éléments des systèmes de retraite au total des promesses de pension**

En pourcentage du patrimoine-retraite total – moyenne pondérée

Pilier : fonction	Premier pilier : couverture universelle, redistributif				Deuxième pilier : obligatoire, assurance		
	Public				Public	Privé	
Type	Aide sociale	Ciblé	De base	Minimum		PD	CD
Australie		45.0				55.0	
Autriche		1.0			99.0		
Belgique				11.1 <sup>1</sup>	88.9		
Canada		15.8	34.3		49.8		
République tchèque			18.3		81.7		
Danemark		41.4	41.1		9.2	8.3	
Finlande		1.6			98.4		
France		6.5			93.6 <sup>2</sup>		
Allemagne	1.9				98.1		
Grèce							
Hongrie					66.4	33.6	
Islande		37.8 <sup>3</sup>				62.2	
Irlande			100.0				
Italie					100.0		
Japon			39.5		60.5		
Corée			51.6 <sup>4</sup>		48.4		
Luxembourg			13.6 <sup>5</sup>	0.2	86.2		
Mexique		1.1				98.9 <sup>6</sup>	
Pays-Bas			50.7			49.3	
Nouvelle-Zélande			100.0				
Norvège		1.3	41.4		57.4		
Pologne		0.6			47.3	52.1	
Portugal				4.2	95.8		
République slovaque				0.7	99.3		
Espagne				0.5	99.5		
Suède		8.6			49.1	23.3 18.9 <sup>7</sup>	
Suisse		0.4			66.6	33.1	
Turquie		10.2			89.8		
Royaume-Uni			54.4	35.1 <sup>8</sup>	10.5		
États-Unis					100.0		

CD : Cotisation définie.

PD : Prestation définie.

1. Belgique : la retraite minimale inclut aussi les crédits minimums.
2. France : la retraite publique, du deuxième pilier, est constituée de la pension de l'État (63.5 %) à laquelle s'ajoute le régime professionnel ARRCO (30.1 %).
3. Islande : il y a deux régimes ciblés : la pension de base et le supplément (18.1 % et 19.7 % respectivement).
4. Corée : la colonne de base montre la prestation liée aux gains moyens plutôt qu'à la rémunération individuelle.
5. Luxembourg : le chiffre de base inclut aussi la petite allocation de fin d'année.
6. Mexique : la cotisation uniforme au régime à cotisations définies fournit 8.9 % et la cotisation variable 90.0 %.
7. Suède : les deux régimes à cotisations définies correspondent à la cotisation rendue obligatoire par l'État (10.6 %) et à la partie à cotisations définies du régime professionnel (8.3 %).
8. Royaume-Uni : la retraite minimale fait référence aux crédits minimums dans la deuxième retraite publique.

Source : Modèles des pensions de l'OCDE.

Onze pays ont des régimes de retraite de base, mais leur importance en termes de transfert de ressources aux personnes âgées varie considérablement. En Irlande et en Nouvelle-Zélande, on a seulement une retraite de base : sa part est donc de 100 %. En Corée, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, la retraite de base représente environ la moitié du transfert total de ressources aux retraités. Les régimes liés au salaire en Corée et au

Royaume-Uni, ainsi que les plans professionnels aux Pays-Bas, représentent l'autre moitié. Au Danemark, au Japon et en Norvège, les retraites de base constituent 40 % des transferts.

Les programmes sous condition de ressources – aide sociale, régimes séparés, ciblés et retraites minimales – varient aussi énormément en importance. L'Australie et le Danemark s'appuient essentiellement sur ces types de régimes, avec plus de 40 % des transferts consacrés à ces prestations. En Islande, le total des deux régimes de retraite sous conditions de ressources atteint presque 40 %<sup>2</sup>. Les régimes ciblés jouent un rôle modeste, bien que non négligeable, en Suède et en Turquie, tandis que la Belgique s'appuie à un degré similaire sur les crédits minimums.

Ailleurs, les régimes du premier pilier ne jouent guère de rôle dans le versement de pensions aux travailleurs ayant accompli une carrière complète (bien qu'ils tendent à être importants pour les salariés ayant connu des interruptions de parcours). La totalité ou la quasi-totalité des transferts de ressources va vers les régimes publics, liés aux salaires, en Autriche, Finlande, Allemagne, Italie, République slovaque, Espagne et États-Unis.

### Notes

1. On considère la distribution des gains par déciles et la moyenne arithmétique. Il s'agit des revenus bruts des salariés à plein-temps, hommes et femmes. Cette définition a été choisie pour approcher d'aussi près que possible les gains de l'ouvrier moyen utilisés dans les modèles concernant tant les droits à pension que l'imposition des salariés et des retraités.
2. Il existe un troisième régime sous condition de revenus en Islande, mais il n'est pas pertinent pour un salarié ayant fait une carrière complète.

## Bibliographie

- ALDRICH, J. (1982), « The Earnings Replacement Rate of Old-age Benefits in Twelve Countries: 1969-1980 », *Social Security Bulletin*, vol. 45, n° 11, pp. 3-11.
- BANQUE MONDIALE (1994), *La crise du vieillissement: mesures destinées à protéger les personnes âgées et à promouvoir la croissance – Résumé*, Oxford University Press.
- BLANCHARD, O.J. (1993), « The Vanishing Equity Premium », in R. O'Brien (dir. publ.), *Finance and the International Economy*, n° 7, Oxford University Press.
- BODIE, Z. (1995), « On the Risk of Stocks in the Long Run », *Financial Analysts' Journal*, mai-juin, pp. 18-22.
- CASEY, B., H. OXLEY, E.R. WHITEHOUSE, P. ANTOLÍN, R. DUVAL et W. LEIBFRITZ (2003), « Policies for an Ageing Society: recent measures and areas for further reform », *Economics Department Working Paper*, n° 369, OCDE, Paris.
- CICHON, M. (1999), « Les régimes fictifs à cotisations définies: du neuf avec du vieux ? », *Revue internationale de sécurité sociale*, vol. 52, n° 4, pp. 103-125.
- CONSTANTINIDES, G., J. DONALDSON et R. MEHRA (1998), « "Junior Can't Borrow". A new perspective on the equity premium puzzle », *Working Paper* n° 6617, National Bureau of Economic Research, Cambridge.
- DANG, T.T., P. ANTOLÍN et H. OXLEY (2001), « Fiscal Implications of Ageing: projections of age-related spending », *Working Paper* n° 305, Economics Department, OCDE, Paris.
- DIAMOND, P.A. (1997), « Insulation of Pensions from Political Risk », in S. Valdés-Prieto (dir. publ.), *The Economics of Pensions: Principles, Policies and International Experience*, Cambridge University Press.
- DISNEY, R.F. (1999), « Notional Accounts as a Pension Reform Strategy: an evaluation », *Pension Reform Primer Series*, Social Protection Discussion Paper n° 9928, Banque mondiale, Washington, D.C.
- DISNEY, R.F. et P.G. JOHNSON (dir. publ.) (2001), *Pension Systems and Retirement Incomes across OECD Countries*, Edward Elgar, Aldershot.
- DISNEY, R.F. et E.R. WHITEHOUSE (1994), « Choice of Private Pension and Pension Benefits in Britain », *Working Paper* n° 94/2, Institute for Fiscal Studies, Londres.
- DISNEY, R.F. et E.R. WHITEHOUSE (1996), « What are Pension Plan Entitlements Worth in Britain? », *Economica*, vol. 63, pp. 213-238.
- DISNEY, R.F. et E.R. WHITEHOUSE (1999), « Pension Plans and Retirement Incentives », *Pension Reform Primer series*, Social Protection Discussion Paper n° 9924, Banque mondiale, Washington, D.C.
- DISNEY, R.F. et E.R. WHITEHOUSE (2001), *Cross-Country Comparisons of Pensioners' Incomes*, Report Series n° 142, Department for Work and Pensions, Londres.
- EUROSTAT (1993), *Rapport entre revenu de retraite et revenu d'activité au moment du départ à la retraite. Taux de remplacement vieillesse*, vol. 1, Office statistique des Communautés européennes, Luxembourg.
- FINKELSTEIN, A. et J. POTERBA (2002), « Selection Effects in the United Kingdom Individual Annuities Market », *Economic Journal*, vol. 112, n° 476, pp. 28-50.
- FINKELSTEIN, A. et J. POTERBA. (2004), « »Adverse Selection in Insurance Markets: policyholder evidence from the UK annuity market », *Journal of Political Economy*, vol. 112, n° 1, pp. 183-208.
- FÖRSTER, M.F. et M. MIRA D'ERCOLE (2005), « Income Distribution and Poverty in OECD Countries in the Second Half of the 1990s », *Documents de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 22, OCDE, Paris.
- HERNANZ, V., F. MALHERBERT et M. PELLIZZARI (2004), « Take-up of Welfare Benefits in OECD Countries: a review of the evidence », *Documents de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 17, OCDE, Paris.

- IPPOLITO, R. (1991), « Encouraging Long Tenure: wage tilt or pensions », *Industrial and Labor Relations Review*, vol. 44, n° 3.
- JAGANNATHAN, R. ET N. KOCHERLAKOTA (1996), « Why Should Older People Invest Less in Stocks than Younger People? », *Federal Reserve Bank of Minneapolis Quarterly Review*, vol. 20, n° 3, été.
- JOHNSON, P.G. (1998), *Older Getting Wiser*, Institute of Chartered Accountants in Australia.
- KEENAY, G. et E.R. WHITEHOUSE (2002a), « Les impôts des retraités », *Les impôts sur les salaires*, OCDE, Paris.
- KEENAY, G. et E.R. WHITEHOUSE (2002b), « The Role of the Personal Tax System in Old-age Support: a survey of 15 countries », Discussion Paper n° 02/07, Centre for Pensions and Superannuation, University of New South Wales, Sydney.
- KEENAY, G. et E.R. WHITEHOUSE (2003a), « Financial Resources and Retirement in Nine OECD Countries: the role of the tax system », Documents de travail sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 8, OCDE, Paris.
- KEENAY, G. et E.R. WHITEHOUSE (2003b), « The Role of the Personal Tax System in Old-age Support: a survey of 15 countries », *Fiscal Studies*, vol. 24, n° 1, pp. 1-21.
- LAZEAR, E. (1981), « Agency, Earnings Profiles, Productivity and Hours Restrictions », *American Economic Review*, vol. 71, pp. 606-620.
- LAZEAR, E. (1985), « Incentive Effects of Pensions », in D. Wise (dir. publ.), *Pensions, Labor and Individual Choice*, University of Chicago Press for National Bureau of Economic Research.
- McHALE, J. (1999), « The Risk of Social Security Benefit Rule Changes: some international evidence », Working Paper n° 7031, National Bureau of Economic Research, Cambridge, Mass.
- MEHRA, R. et E.C. PRESCOTT (1985), « The Equity Premium: a puzzle », *Journal of Monetary Economics*, vol. 15, pp. 145-161.
- MITCHELL, O.S. et E.L. DYKES (2000), « New Trends in Pension Benefit and Retirement Provisions », Working Paper n° 2000-1, Pension Research Council, Wharton School, University of Pennsylvania, Philadelphie.
- OCDE (1995), *Les régimes de retraite privés dans les pays de l'OCDE: Canada*, Études de politique sociale, n° 15, OCDE, Paris.
- OCDE (2001), *Viellissement et revenus : les ressources des retraités dans 9 pays de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE (2003), *Les impôts sur les salaires*, OCDE, Paris.
- OCDE (2004), *Les pensions privées : Classification et glossaire de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE (2005), *Taxing Wages*, OCDE, Paris.
- PALACIOS, R.J. et E.R. WHITEHOUSE, E.R. (2000), « Guarantees: counting the cost of guaranteeing defined contribution pensions », Pension Reform Primer briefing note, Banque mondiale, Washington, D.C.
- PALACIOS, R.J. et E.R. WHITEHOUSE (2005), « Civil-service Pension Schemes around the World », Pension Reform Primer series, Social Protection Discussion Paper, Banque mondiale, Washington, D.C., à paraître.
- PENNACHI, G.G. (1998), « Government Guarantees on Funded Pension Returns », Pension Reform Primer series, Social Protection Discussion Paper n° 9 806, Banque mondiale, Washington D.C.
- TURNER, J.A. et D.M. RAJNES (2000), « Garanties de taux de rendement pour les régimes obligatoires à cotisations définies », *Revue internationale de sécurité sociale*, vol. 54, n° 4 (oct.-déc.2001), Genève.
- UNITED KINGDOM, DEPARTMENT OF WORK AND PENSIONS (2003), « Income Related Benefits Estimates of Take-up – 2000-2001 », Londres.
- UNITED KINGDOM, GOVERNMENT ACTUARY'S DEPARTMENT (2003), *Occupational Pension Schemes in 2000: Eleventh Survey by the Government Actuary*.
- UNITED STATES, DEPARTMENT OF LABOR (1999), *Private Pension Plan Bulletin: Abstract of 1996 Form 5500 Annual Reports*, Pension and Welfare Benefits Administration, Washington, D.C.
- VISCUSI, W.K. (1985), « The Structure of Uncertainty and the Use of Pensions as a Mobility-reduction Device », in D. Wise (dir. publ.), *Pensions, Labor and Individual Choice*, University of Chicago Press for National Bureau of Economic Research.



- VORDRING, H. et K. GOUDSWAARD (1997), « Indexation des prestations de pensions publiques sur base juridique: quelques expériences dans les pays d'Europe », *Revue internationale de sécurité sociale*, vol. 50, n° 3, pp. 35-50.
- WEAVER, R.K. (1988), *Automatic Government: The Politics of Indexation*, Brookings Institution, Washington D.C.
- WHITEFORD, P. (1995), « L'utilisation des taux de remplacement dans les comparaisons internationales des systèmes de prestations », *Revue internationale de sécurité sociale*, vol. 48, n° 2.
- WHITEHOUSE, E.R. (1998), « Pension Reform in Britain », Pension Reform primer series, Social protection Discussion Paper n° 9810, Banque mondiale, Washington, D.C.
- WHITEHOUSE, E.R. (2000), « Administrative Charges for Funded Pensions: measurement concepts, international comparison and assessment », *Journal of Applied Social Science Studies*, vol. 120, n° 3, pp. 311-361.
- WHITEHOUSE, E.R. (2001), « Administrative Charges for Funded Pensions: comparison and assessment of 13 countries », *Private Pension Systems: Administrative Costs and Reforms, Private Pensions Series*, vol. 3, OCDE, Paris.
- WHITEHOUSE, E.R. (2002), « Pension Systems in 15 Countries Compared: the value of entitlements », Discussion Paper n° 02/04, Centre for Pensions and Superannuation, University of New South Wales, Sydney.
- WHITEHOUSE, E.R. (2005a), « Pension Policy around the World: vol. 1, high-income OECD countries », Social Protection Discussion Paper, Banque mondiale, Washington, D.C.
- WHITEHOUSE, E.R. (2005b), « Pension Policy around the World: vol. 2, Eastern Europe and Central Asia », Social Protection Discussion Paper, Banque mondiale, Washington, D.C.
- WHITEHOUSE, E.R. (2005c), « Pension Policy around the World: vol. 3, Latin American and Caribbean », Social Protection Discussion Paper, Banque mondiale, Washington, D.C.
- WHITEHOUSE, E.R. et R.J. PALACIOS (2005), « Pension Policy around the World: vol. 5, South Asian civil-service schemes », Social Protection Discussion Paper, Banque mondiale, Washington, D.C.
- WHITEHOUSE, E.R. et D. ROBALINO (2005), « Pension Policy around the World: vol. 4, Middle East and North Africa », Social Protection Discussion Paper, Banque mondiale, Washington, D.C.

## Table des matières

<b>Préface : pourquoi cette publication sur les retraites ?</b> .....	9
<b>Introduction</b> .....	11
<b>Résumé</b> .....	15

### Partie I

### Suivre les réformes des pensions

<b>Chapitre 1. Typologie des régimes de retraite</b> .....	21
1. Premier pilier, retraites redistributives. ....	22
2. Deuxième pilier, retraites obligatoires à caractère d'assurance. ....	24
Notes .....	25
<b>Chapitre 2. Comparaison des paramètres des régimes de retraite</b> .....	27
1. Premier pilier, régimes redistributifs .....	28
2. Deuxième pilier, régimes liés au salaire. ....	28
3. Mesure et valorisation des rémunérations dans les régimes liés à la rémunération. ....	32
4. Régimes à cotisations définies .....	34
5. Plafonds sur les gains ouvrant droit à une pension de retraite .....	34
6. Âges ouvrant droit aux prestations de retraite .....	34
7. Indexation des pensions en cours de service .....	35
8. Impôts et cotisations de sécurité sociale .....	35
Notes .....	38
<b>Chapitre 3. Modélisation des droits à pension</b> .....	39
1. Droits futurs selon les règles et paramètres d'aujourd'hui. ....	40
2. Couverture .....	40
3. Variables économiques. ....	41
4. Gains moyens. ....	42
5. Impôts et cotisations de sécurité sociale. ....	43
6. Indicateurs et résultats. ....	43
Notes .....	46
<b>Chapitre 4. Taux de remplacement</b> .....	49
1. Taux bruts de remplacement. ....	50
2. Taux nets de remplacement .....	53
Notes .....	55

Chapitre 5. <b>Niveaux relatifs des pensions</b> .....	57
Chapitre 6. <b>Patrimoine-retraite</b> .....	61
Notes .....	66
Chapitre 7. <b>Indicateurs clés</b> .....	67
1. Moyennes pondérées et distribution des revenus .....	68
2. Moyenne pondérée des niveaux de pension et patrimoine-retraite .....	69
3. Structure du transfert potentiel de ressources aux retraités .....	70
Notes .....	72
Annexe I.1. Différences entre les systèmes à prestations définies, les systèmes à points et les systèmes à comptes individuels fictifs .....	73
Annexe I.2. Analyse de sensibilité .....	75
Annexe I.3. Progressivité de la formule de calcul des droits à pension .....	84
Bibliographie .....	87

## Partie II

**Études par pays**

Introduction .....	93
Allemagne .....	95
Australie .....	98
Autriche .....	103
Belgique .....	106
Canada .....	110
Corée .....	113
Danemark .....	116
Espagne .....	120
États-Unis .....	123
Finlande .....	127
France .....	131
Grèce .....	135
Hongrie .....	139
Irlande .....	142
Islande .....	145
Italie .....	148
Japon .....	152
Luxembourg .....	155
Mexique .....	158
Norvège .....	161
Nouvelle-Zélande .....	164
Pays-Bas .....	167
Pologne .....	171
Portugal .....	174
République slovaque .....	177
République tchèque .....	180

Royaume-Uni .....	183
Suède .....	187
Suisse .....	191
Turquie .....	194
<b>RÉGIMES DE RETRAITE PROFESSIONNELS VOLONTAIRES</b> .....	197
Canada .....	199
Danemark .....	202
États-Unis .....	204
Royaume-Uni .....	207

### Encadré

3.1. Modélisation des pensions .....	45
--------------------------------------	----

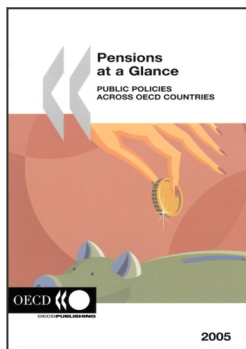
### Liste des tableaux

1.1. Structure des régimes de pension dans les pays de l'OCDE .....	23
2.1. Résumé des paramètres des régimes de pension .....	29
2.2. Mesure et revalorisation des rémunérations – régimes liés au salaire .....	33
2.3. Procédures d'ajustement des pensions en cours de service, par pays et par régime .....	36
2.4. Catégories d'avantages concédés aux retraités .....	38
3.1. Gains de l'ouvrier moyen, 2002. ....	43
4.1. Taux bruts de remplacement par niveaux de revenus et programmes de retraite obligatoires, pour les hommes .....	51
4.2. Taux nets de remplacement par niveaux de revenus et programmes de retraite obligatoires, pour les hommes .....	55
6.1. Espérance de vie totale à 65 ans, taux de mortalité projetés à l'horizon 2040. ....	64
6.2. Patrimoine-retraite brut par niveaux de revenus et programmes de retraite obligatoires, pour les hommes .....	65
7.1. Niveau de pension moyen pondéré et patrimoine-retraite .....	70
7.2. Contribution des divers éléments des systèmes de retraite au total des promesses de pension .....	71
I.3.1. Indicateur de la progressivité de la formule de calcul des droits à pension .....	85

### Liste des graphiques

4.1. Taux bruts de remplacement à différents niveaux de rémunération .....	52
4.2. Taux nets de remplacement à différents niveaux de rémunération .....	54
5.1. Le lien entre la rémunération avant la retraite et les droits à pension .....	59
7.1. Distribution des revenus du travail, moyenne de 16 pays de l'OCDE .....	68
I.2.1. Taux de remplacement brut total pour un niveau de salaire faible, moyen et élevé, selon le taux de rendement dans le cadre d'un système de pension à cotisations définies .....	76
I.2.2. Taux de remplacement brut total pour un niveau de salaire faible, moyen et élevé, selon le taux de progression du salaire moyen au niveau de l'ensemble de l'économie .....	79

I.2.3. Taux de remplacement brut total pour un niveau de salaire faible, moyen et élevé, selon le taux de progression des gains individuels par rapport à la moyenne . . . . .	80
I.2.4. Taux de remplacement brut total pour un niveau de salaire faible, moyen et élevé, selon le nombre d'emplois occupés durant la carrière . . . . .	82



Extrait de :  
**OECD Pensions at a Glance 2005**  
Public Policies across OECD Countries

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/pension\\_glance-2005-en](https://doi.org/10.1787/pension_glance-2005-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2006), « Indicateurs clés », dans *OECD Pensions at a Glance 2005 : Public Policies across OECD Countries*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/pension\\_glance-2005-9-fr](https://doi.org/10.1787/pension_glance-2005-9-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).